

DEPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE JUSSAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Décision :	DDM2024-015
Date de la décision :	20/12/2024
Domaine :	FINANCES
Publiée par affichage en Mairie le :	20/12/2024

DECISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Le Maire de Jussac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 ;

VU la délibération N°D-2020-4-4 du 23 MAI 2020 accusée réception en préfecture le 26 MAI 2020, prises en application dudit article L 2122-22, par laquelle le Conseil Municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, pour la durée de son mandat, afin de fixer, dans les limites de 2500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation des procédures dématérialisées ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 16/12/2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés comme suit :

I. SCOLAIRE /PERISCOLAIRE

CANTINE		
	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Enfant	3,60 €	3.70 €
Employés mairie	5,10 €	5.20 €
Professeur des écoles	6,50 €	6.60 €
Prestation CSIVA enfant / animateur	5,20 €	5.40 €

TRANSPORT SCOLAIRE		
	TARIFS 2024	TARIFS 2025
ABONNEMENT PAR MOIS	16 €	17 €

GARDERIE ET ALAE (à l'heure)			
Tranches	Quotient familial	TARIFS 2024	TARIFS 2025
1	QF ≤ 281 €	0,75 €	0,75 €
2	281 € < QF ≤ 538 €	0,85 €	0,85 €
3	538 € < QF ≤ 627 €	1,07 €	1,07 €
4	627 € < QF ≤ 723 €	1,20 €	1,20 €
5	723 € < QF ≤ 872 €	1,32 €	1,32 €
6	872 € < QF ≤ 1046 €	1,46 €	1,46 €
7	QF > 1046 €	1,57 €	1,57 €

II. LOCATIONS DES SALLES

SALLE POLYVALENTE				
	SALLE POLYVALENTE	CUISINE	PODIUM grand	PODIUM petit
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Activité hebdomadaire de l'association Attestation d'assurance et dépôt chèque caution annuel de 500 €				
Locations Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €	100 € (*)	60 €	Gratuit	Gratuit
PARTICULIERS DE JUSSAC				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
	275 €	60 €	Non loué	30 €
PROFESSIONNELS DE JUSSAC/ TRAITEUR				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
	440 €	Compris	Non loué	30 €
AG – COMITES ET ENTREPRISES DE JUSSAC				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
	440 €	Compris	Non loué	30 €
ASSOCIATION & COMITES EXTERIEURS				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
Spectacle gratuit, exposition hors vente au déballage et réunion	220 €	Non utilisée	Non loué	30 €
Autres et AG	550 €		Non loué	30 €
PARTICULIERS EXTERIEURS				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
	440 €	60 €	Non loué	30 €
TENNIS COUVERT				
<u>Pose des tapis gymnase obligatoire du 15 juin au 15 septembre pour les manifestations extra-sportives</u>				
	TENNIS COUVERT	PODIUM grand	PODIUM petit	
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
Spectacle et gala Enfants Activités de l'association (Sauf activités régulières gratuites)		50 € si montage commune	30 € si montage commune	
Gala /congrès / spectacle	CONTACTER LA MAIRIE			
AUTRES HORS COMMUNE				
Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €				
Associations sportives	A l'heure : 10 €			
Congrès, divers	700 € avec salle polyvalente	150 € avec montage Commune hors week-end seulement		30 €

SALLE D'ACTIVITES	
Attestation d'assurance Chèque caution dégradation : 200 €	
	120€

Pour chaque association communale : (*) les 2 premières locations dans l'année civile, sur le week-end sont gratuites, sauf la cuisine, les suivantes sont payantes.

Réservations en priorité aux associations :

- Fête de l'école, fête du 15 aout, comice agricole, téléthon, marchés gourmands, son et lumière « les gens d'ici »
- Tennis couvert : tennis (tournoi été, hiver)

III. CIMETIERE

CONCESSION CIMETIERE		
	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Trentenaire (le m ²)	120 €	120 €
Cinquantenaire (le m ²)	200 €	200 €
Columbarium (30 ans)(la case)	400 €	400 €

IV. JARDINS COMMUNAUX

JARDINS COMMUNAUX		
	TARIFS 2024	TARIFS 2025
MEALLET / an	25 €	26 €
CAUTRUNES : AA71(A) / an	21 €	22 €
CAUTRUNES : AA71(P) / an	23 €	24 €
CAUTRUNES : AA65 (C) / an	60 €	61 €

V. MARCHE

MARCHE – DROITS DE PLACE et VENTE		
	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Exposants occasionnels		
1 ^{ère} présence annuelle :	6,00 € /jour	6,00 € /jour
Dès la 2 ^{ème} présence :	1,60 € /ml/jour	1,60 € /ml/jour
Tarifs saisonniers 3 mois	16 €/ml	16 €/ml
Tarifs abonnés	6,50€/ml/mois avec ou sans électricité. Facturation au semestre. Pour les abonnés les mois de décembre, janvier et février ne seront pas facturés.	6,50€/ml/mois avec ou sans électricité. Facturation au semestre. Pour les abonnés les mois de décembre, janvier et février ne seront pas facturés.
Tarifs camions ventes au déballage	70 €	70 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à Jussac, le 20/12/2024

Le Maire,

Jean-François RODIER